



Le conseil d'administration de la Fundació Joan Miró – Centre d'étude de l'art contemporain, a convenu des bases de l'appel à candidatures ouvert en vue de choisir la personne devant occuper le poste de directeur ou directrice de la fondation.

Le contenu fonctionnel de ce poste, sa rémunération et les bases spécifiques de l'appel à candidatures sont publiés sur le site web de la Fundació Joan Miró pour y être consultés (www.fmirobcn.org/concurs-direccio-2026).

La date d'ouverture pour le dépôt des dossiers de candidature est le 15 avril 2026 et sa date limite est le 23 mai 2026.

BASES DE L'APPEL À CANDIDATURES POUR LA PROCÉDURE DE SÉLECTION AU POSTE DE DIRECTEUR OU DIRECTRICE DE LA FUNDACIÓ JOAN MIRÓ – CENTRE D'ÉTUDE DE L'ART CONTEMPORAIN

1. La Fundació Joan Miró – Centre d'étude de l'art contemporain : cadre institutionnel et contextuel

La Fundació Joan Miró – Centre d'étude de l'art contemporain (ci-après dénommée « la Fundació Joan Miró ») est une fondation privée régie par un conseil d'administration composé de représentants de l'entourage de Joan Miró, du monde artistique et entrepreneurial, du Gouvernement de Catalogne, de la Ville de Barcelone et du ministère espagnol de la culture. Créée par l'artiste en personne, la Fundació possède une remarquable collection et un exceptionnel fonds documentaire sur Joan Miró.

La Fundació Joan Miró a ouvert ses portes au public le 10 juin 1975, et est depuis devenue un espace dynamique où l'art de Joan Miró côtoie la création artistique la plus contemporaine. Abrisée par un bâtiment dû à Josep Lluís Sert, c'est un exemple unique de musée monographique pour lequel l'artiste et l'architecte ont établi un dialogue complice entre œuvre, architecture et environnement naturel.

La Fundació Joan Miró a construit tout au long de ses cinquante années d'existence un projet culturel au fort rayonnement local et international, fondé sur la diffusion de l'œuvre et de la pensée de Joan Miró et en dialogue constant avec la création contemporaine. Dans le contexte de son cinquantième anniversaire, ce projet se déploie en fonction d'un regard renouvelé, qui renforce la volonté de la fondation d'étayer encore sa position d'institution artistique de référence, active dans la vie culturelle, sociale et intellectuelle de la ville et au-delà d'elle.

Conformément à ses statuts en vigueur, la Fundació Joan Miró a pour objet de:

- a) Préserver, collectionner, présenter au public et analyser l'œuvre de Miró.
- b) Exposer l'art contemporain et émergent et en faire l'objet de recherches, ainsi qu'exposer de l'art d'autres époques.

c) Promouvoir des séminaires, des cours, des conférences, des représentations et toute autre manifestation, et réaliser des activités de formation permanente s'adressant aux enseignants universitaires et non universitaires, dans le but de diffuser l'art ou l'éducation artistique, toujours dans une perspective d'avenir.

d) Avec la même finalité que celle exprimée au point précédent, reproduire, distribuer et communiquer publiquement des œuvres à caractère artistique, notamment des ouvrages et des documents écrits et graphiques et des œuvres sonores ou audiovisuelles, de toutes modalités et de tout format, en accord avec les dispositions du droit en vigueur.

e) Octroyer des prix, des bourses et des récompenses afin de contribuer à l'éveil de vocations et à la formation de jeunes artistes, ainsi que les aider dans leur travail et divulguer et mettre en valeur leur œuvre.

f) Réaliser toute autre activité susceptible de faire de la Fundació Joan Miró le meilleur musée du monde en ce qui concerne l'art de Joan Miró, permettant de présenter un programme artistique ambitieux et inspirant pour tous les publics, et encourageant le perfectionnement de la sensibilité artistique des générations présentes et futures.

Le budget annuel de la Fundació Joan Miró se situe autour de 14 millions d'euros et son organisation compte une équipe d'environ 80 personnes.

Pour plus d'informations sur la Fundació Joan Miró, vous pouvez consulter son site web www.fmirobcn.org.

2. Objet de l'appel à candidatures et nature du poste

Le présent appel à candidatures a pour objet de sélectionner la personne devant occuper le poste de directeur ou directrice de la Fundació Joan Miró, via une relation professionnelle de haute direction conforme au décret royal RD 1382/1985, du 1^{er} août 1985, qui régit la relation professionnelle à caractère spécial du personnel de haute direction.

La durée prévue du mandat est de quatre (4) ans à compter du lendemain de la signature du contrat de travail, avec possibilité d'un renouvellement pour une période de quatre (4) ans supplémentaires, sur accord du conseil d'administration.

La rétribution annuelle brute sera de 115 000 € avec augmentation annuelle selon les taux et les montants convenus selon la convention collective applicable à la Fundació Joan Miró.

En raison des responsabilités inhérentes au poste, ces fonctions exigent un engagement à temps plein et exclusif.

3. Fonctions et responsabilités du directeur ou de la directrice

Les fonctions et responsabilités du directeur ou de la directrice sont les suivantes :

a) Leadership institutionnel et stratégique

- Déployer le projet institutionnel, proposer des lignes stratégiques conformes aux statuts et assurer que toutes les actions de la Fundació Joan Miró soient alignées avec eux.
 - Développer, articuler et communiquer le discours institutionnel, culturel et social de la Fundació Joan Miró, de façon à traduire la direction stratégique du conseil d'administration en un récit cohérent, opérationnel et partagé avec les équipes.
 - Assister le conseil d'administration en lui fournissant des rapports et des analyses sur l'impact culturel, les risques, les opportunités, le positionnement institutionnel et les tendances du secteur culturel et muséal.
 - Promouvoir l'innovation dans les domaines artistique, éducatifs, numériques et du rapport au public, en encourageant la transformation du musée et son adaptation aux enjeux contemporains.
- b) Direction artistique, relative à la recherche et au patrimoine artistique/architectural
- Définir les lignes programmatiques des collections et des expositions.
 - Supervision du patrimoine artistique et architectural, de façon à en assurer l'entretien, la conservation et la valeur culturelle.
 - Lancer des programmes de recherche autour de la figure de Joan Miró, de l'art contemporain et de l'art émergent.
 - Valider des prêts, des expositions itinérantes, des acquisitions, des désaffectations et des partenariats avec d'autres institutions.
 - Favoriser des collaborations culturelles, éducationnelles, sociales, universitaires et axées sur la recherche.
 - Promouvoir des projets novateurs susceptibles de renforcer l'identité artistique et culturelle de la Fundació Joan Miró.
 - Définir, en collaboration avec les équipes pertinentes, des indicateurs d'impact et de qualité permettant d'évaluer les programmes artistiques et leur contribution sociale et culturelle.
- c) Relations institutionnelles, communication et rayonnement public
- Représenter, d'un point de vue institutionnel, la Fundació Joan Miró auprès des administrations, des organismes culturels, des réseaux professionnels, des sponsors, des mécènes et des acteurs du secteur pour toutes les fonctions découlant de son poste et pour celles qui lui seraient déléguées par les organes de gouvernance.
 - Développer et affermir une relation solide et efficace avec les médias et avec les différents acteurs du secteur de l'art.
 - Participer à des forums, à des congrès, à des comités spécialisés et à des réseaux de musées pour renforcer le prestige de la Fundació Joan Miró à l'échelon national et international.

- Appliquer des stratégies susceptibles d'élargir, de diversifier et de fidéliser les publics en renforçant leur participation et leur lien avec l'institution.
- d) Coordination du département de gestion financière à des fins de durabilité financière et de gestion opérationnelle
- Travailler en lien étroit et continu avec le département de gestion financière, responsable de la gestion économique, administrative et des ressources, afin d'assurer :
 - i. La viabilité économique de la Fundació Joan Miró.
 - ii. Le respect de la réglementation et des obligations de reddition des comptes.
 - iii. Une gestion efficace des ressources financières, des biens patrimoniaux meubles et immeubles, des services, des ressources technologiques et des ressources humaines.
 - Contribuer en incluant des initiatives et des stratégies venant garantir l'augmentation des revenus propres et externes, de façon à assurer la viabilité financière de l'institution.
 - Assumer la responsabilité, avec le département de gestion financière et les équipes techniques, de la gestion, la sécurité et la mise en valeur des collections et du patrimoine qui leur est lié.

Il lui faudra donc établir une relation suivie avec le département de gestion financière, responsable de la gestion économique, administrative et des ressources, dont il ou elle recevra le soutien.

e) Gouvernance et relation avec les organes de gouvernance

- Assister et participer aux réunions du conseil d'administration et de la commission déléguée et exercer les fonctions déléguées par les organes de gouvernance de la Fundació Joan Miró.
- Exécuter les accords, les mandats et les fonctions déléguées des organes de gouvernance, en en garantissant l'accomplissement et en rendant compte de leurs progrès.
- Assurer la transparence, la bonne gouvernance et l'accomplissement des engagements institutionnels et légaux de la Fundació Joan Miró.

4. Conditions requises aux candidates et candidats

Les candidates et candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Être en possession d'un diplôme d'enseignement supérieur, attester de connaissances vérifiables en matière d'art moderne et contemporain ainsi que de connaissances suffisantes pour pouvoir exercer les responsabilités propres au poste de directeur ou directrice de la Fundació Joan Miró.

- Une formation de troisième cycle en gestion culturelle ou muséale serait appréciée.
- Se prévaloir d'un parcours et d'une expérience consolidée dans le domaine des musées ou des centres d'art contemporain dans des rôles de direction ou à des postes présentant une pertinence actuelle, avec encadrement d'équipes, pendant au moins trois ans.
- Être en capacité de programmer des expositions et des activités compatibles avec les finalités de la Fundació Joan Miró.
- La connaissance de l'œuvre de Joan Miró et le fait d'attester d'un projet ou d'une publication en lien avec l'artiste seront appréciés.
- Avoir une maîtrise suffisante de l'une des deux langues officielles de la Catalogne et s'engager à maîtriser l'autre dans un délai d'un an, cette condition étant une clause du contrat. La maîtrise de l'anglais est requise. La connaissance du français et d'autres langues serait appréciée.
- Nationalité : Toutes les personnes remplissant les conditions établies dans ces bases peuvent participer au présent processus de sélection, indépendamment de leur nationalité, y compris les non-ressortissants de l'Union européenne. L'absence de nationalité ou de titre habilitant équivalent ne sera pas un motif d'exclusion pendant le processus de sélection.

Néanmoins, la conclusion du contrat de travail requiert que la personne proposée comme candidat atteste avant la passation du contrat de travail qu'elle possède la nationalité espagnole ou un autre titre juridique habilitant lui permettant d'accéder légalement à cette relation professionnelle conformément aux dispositions du décret royal 1382/1985, qui régit la relation professionnelle spéciale de haute direction, de la loi organique 4/2000 relative aux droits et aux libertés des ressortissants étrangers en Espagne, et du décret royal 557/2011 relatif aux cartes de séjour et aux permis de travail. Faute de quoi, la passation du contrat de haute direction ne pourra être effectuée.

5. Documents à présenter

Les personnes intéressées devront adresser leurs documents à l'adresse courriel seleccio@fmirobcn.org au plus tard le 23 mai 2026 à minuit.

Les candidates et candidats devront présenter les documents suivants dans l'une des deux langues officielles de la Catalogne (catalan ou espagnol) ou en anglais :

- a) CURRICULUM VITAE et LETTRE DE MOTIVATION, de même que les pièces justificatives attestant les mérites exposés. Il convient de joindre une copie du diplôme ou des diplômes universitaires.
- b) Document national d'identité (copie). Dans le cas des non-ressortissants espagnols, il conviendra de produire la carte de séjour communautaire ou la carte de séjour et le permis de travail légalement exigibles, s'ils les possèdent, ou encore le document national d'identité officiel du pays dont ils sont les ressortissants.
- c) UN PROJET n'excédant pas quinze pages qui développera les concepts suivants :

1. La Fundació Joan Miró, espace d'avant-garde et de créativité artistique
La Fundació Joan Miró, espace de promotion de la culture, de la créativité et des nouvelles manifestations artistiques d'avant-garde, ainsi que de réflexion et de recherche. Une capacité à faciliter et à transformer l'interaction avec les visiteurs serait appréciée.
2. Gestion de la collection
Faisant de la collection de la Fundació Joan Miró le fondement essentiel et le noyau central de sa programmation, le projet devra prévoir quelle sera la dynamique des différents canaux de diffusion de cette collection ainsi que celle des activités mises en place par la fondation. De même, il devra expliciter les critères ayant trait aux prêts, aux dépôts et aux échanges. Il devra aussi proposer des politiques relatives à la conservation de la collection et du patrimoine de la Fundació Joan Miró, de son fonds documentaire et de ses archives, ferment de la recherche et de la politique de nouvelles acquisitions.
3. Programme d'expositions
Définition d'un programme d'expositions et d'activités temporaires susceptibles d'enrichir l'offre et d'offrir de nouveaux regards autour de l'œuvre de Miró et de son contexte, ainsi que des expositions temporaires axées sur l'art émergent et contemporain. Cette programmation saura conjuguer le travail réalisé à partir de la collection de la fondation avec des projets de production, de coproduction et d'expositions itinérantes.
4. Programme public et éducatif
Proposition de déploiement des programmes éducatifs et de médiation vus comme outils d'accès, d'inclusion et de fidélisation, comme élément essentiel de la relation avec les publics locaux et les communautés, et comme espace d'innovation méthodologique.
5. Partenariats
Création de réseaux de contact et de coopération avec des institutions et des professionnels du secteur muséal aux niveaux local, national et international, lesquels contribueront à intensifier le rayonnement de la Fundació Joan Miró et à renforcer l'internationalisation de ses fonds.
6. Publics et expérience du visiteur
La proposition doit inclure des projets concernant les grands publics et favorisant la participation et la fidélisation envers le musée, ainsi qu'une orientation clairement tournée vers les publics au sein de la fondation.
7. Augmentation des ressources propres
Proposition d'initiatives visant à augmenter les ressources propres de la fondation grâce à des expositions itinérantes, des coproductions, des activités et des projets de mécénat et de parrainage.
8. Positionnement institutionnel
Consolidation du rôle d'acteur central de la Fundació Joan Miró au sein de l'écosystème artistique et culturel de la ville de Barcelone.

Aux fins de la rédaction de ce projet, la candidate ou le candidat pourra consulter les documents suivants :

- Budget de la Fundació Joan Miró pour l'année 2026
- Plan stratégique 2023-2026
- Rapports d'activité

d) EN OUTRE, les personnes qui aspirent au poste doivent :

- Indiquer expressément qu'elles donnent leur consentement au traitement de leurs données à caractère personnel indispensables à la participation à cet appel à candidature et au déroulement du processus de sélection, conformément au droit en vigueur.
- Inclure une déclaration responsable où elles affirment remplir les conditions requises au point 4 et être en capacité d'apporter les pièces justificatives pertinentes au moment jugé opportun.
- Fournir une adresse électronique opérationnelle à des fins de communications et de notifications. Il incombe aux personnes ayant soumis leur candidature de prévenir en cas de changement d'adresse.

6. Commission d'évaluation et processus de sélection

La sélection des candidatures sera évaluée par une commission d'évaluation composée de représentants du conseil d'administration, composé comme suit :

- Sara Puig, présidente de la FJM
- Ana Vallés, vice-présidente de la FJM
- Ignasi Aballí, membre du conseil d'administration de la FJM
- Joan Punyet, en représentation de la Successió Miró
- Oriol Martí, gérant, Institut de Culture de Barcelone (ICUB), Ajuntament de Barcelona
- Joaquim Borràs, directeur général du patrimoine culturel, Generalitat de Catalunya
- Yolanda Romero, conservatrice de la Collection du Banco de España, nommée par le Ministerio de Cultura

Josep Maria Coronas, secrétaire du conseil d'administration, sera son secrétaire, avec voix consultative.

La commission d'évaluation recevra le soutien de spécialistes au prestige reconnu dans le domaine muséal sur le plan local, national et international.

La commission d'experts est formée de Manuel Segade, directeur du Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofía, de Joan Oller, directeur général du Palau de la Música Catalana, de Cécile Godefroy, curatrice Blanchette Hooker Rockefeller de peinture et de sculpture du MoMA et de Rosa Maria Malet, spécialiste reconnue de Joan Miró.

La commission d'évaluation agira en toute indépendance, en toute objectivité et avec professionnalisme et son fonctionnement suivra les règles propres aux instances collégiales.

Cette commission pourra par ailleurs incorporer, si elle le juge pertinent, d'autres consultants spécialisés (par exemple dans le domaine des ressources humaines) pour toutes les étapes du processus de sélection ou seulement pour certaines d'entre elles.

7. Les étapes d'évaluation des candidatures

Étape 1. Conditions de participation et d'admission

Une fois le délai de présentation écoulé, et après avoir évalué les pièces des dossiers présentés par les personnes ayant soumis leur candidature, la commission d'évaluation accordera un délai de dix (10) jours calendaires permettant d'apporter d'éventuelles modifications et/ou des pièces supplémentaires.

Étape 2. Évaluation du parcours professionnel et du projet

Les demandes admises seront analysées sur la base des mérites des personnes ayant soumis leur candidature et du projet qu'elles ont présenté.

Cette étape est éliminatoire. La commission d'évaluation estimera sur la base de leur parcours quelles sont les candidatures qui s'ajustent au profil demandé et admises à passer à l'étape 3 du processus de sélection.

Étape 3. Entretiens

Des entretiens permettront aux personnes ayant soumis leur candidature de défendre, en présentiel et individuellement, auprès de la commission d'évaluation leurs mérites et, notamment, le projet présenté. Elles pourront avoir recours aux supports qu'elles jugeront pertinents aux fins de cette présentation.

Étape 4. Autres épreuves et/ou autres entretiens (optionnel)

Exceptionnellement, la commission d'évaluation pourra demander la réalisation d'autres épreuves et/ou les entretiens supplémentaires qu'elle jugera pertinents afin d'évaluer au mieux la sélection des personnes ayant soumis leur candidature. À la fin de la procédure de sélection, la commission d'évaluation présentera une proposition raisonnée de candidature à la commission déléguée, afin que celle-ci l'évalue et propose le candidat ou la candidate au conseil d'administration, qui nommera la personne qui sera chargée de diriger la Fundació Joan Miró.

8. Critères d'évaluation

Lors du processus de sélection, les éléments suivants seront, entre autres, spécialement examinés :

8.1.- Pour ce qui est du parcours professionnel des personnes ayant soumis leur candidature et de la qualité, de la cohérence et de la faisabilité du projet présenté :

a) Capacité de leadership institutionnel dans des contextes complexes et de croissance

La capacité démontrée de piloter des institutions culturelles ou des projets muséaux dans des environnements complexes, dotés d'équipes nombreuses et diverses, ainsi que l'expérience de la définition, de la mise en place, du suivi et de la révision de

stratégies et de programmes dans des contextes de transformation, de croissance ou de changement organisationnel est attendue.

b) Expérience en matière de gestion d'équipements muséaux

L'expérience en matière de direction ou de gestion d'équipements muséaux et, en particulier, de musées d'art ou de centres d'art contemporain, ainsi qu'en matière de direction des collections, d'activités liées à la recherche et de différents programmes propres au musée (expositions, éducation, médiation, publication, communication, parrainage et relations institutionnelles) est particulièrement attendue.

c) Expérience en matière de projets stratégiques avec approche globale et multidisciplinaire

Le fait d'avoir conduit des projets muséaux ou culturels, ou d'y avoir participé, à portée globale et multidisciplinaire, ainsi que la capacité à travailler en réseau et à établir des collaborations stables avec des institutions, des communautés artistiques, des universités et autres acteurs culturels, à l'échelon local comme national et international, seront prises en compte.

d) Orientation vers les publics et vers l'expérience visiteur

L'expérience en matière de conception et de mise en place de projets orientés vers les publics – stratégies de captage, de fidélisation et de diversification des audiences y compris –, ainsi que la capacité à intégrer la perspective des publics et de l'expérience visiteur dans la programmation, dans les processus internes et dans le fonctionnement global du musée sont attendues.

e) Capacité à allier projet artistique, publics et viabilité économique

La capacité à concevoir et à mettre en place des projets muséaux qui allient de manière cohérente et équilibrée l'excellence artistique et l'excellence des contenus, l'orientation vers les publics et la durabilité financière – expérience dans l'obtention de revenus propres, dans le mécénat, le parrainage et autres formes de partenariats public-privé compris – en coordination avec les organes de gestion concernés est particulièrement attendue.

f) Parcours universitaire, recherche et reconnaissance professionnelle

Les publications universitaires et les publications axées sur la recherche auxquelles a participé le candidat ou la candidate, ainsi que les reconnaissances, les distinctions et les prix obtenus dans le domaine de la culture ou de l'art contemporain seront pris en compte au titre d'indicateurs de sa contribution à la connaissance, au débat critique et au prestige du secteur.

8.2.- Compétences

La connaissance de l'œuvre de Joan Miró ainsi que la capacité à relier l'univers mironien aux différents récits de la contemporanéité et de l'art et à d'autres disciplines constitueront un atout.

La connaissance de l'environnement de l'artiste (succession, collectionneurs, experts, musées spécialisés) et les liens existant avec le milieu culturel et artistique catalan, espagnol et international constitueront également un avantage.

Sur le plan de la compétence, les aptitudes en matière de leadership, de prise de décisions, de vision stratégique, de capacité de communication et de négociation, de planification et d'organisation du travail, ainsi que la capacité à allier un projet artistique à une orientation vers les publics et à la viabilité financière seront appréciées.

9. Régime d'incompatibilités

Le poste de directeur ou de directrice de la Fundació Joan Miró est incompatible avec toute autre activité susceptible de nuire à l'engagement ou à l'efficacité du directeur ou de la directrice dans l'exercice de ses fonctions ou susceptible d'entrer en conflit avec les intérêts de la fondation.

La personne sélectionnée pourra mener des activités d'enseignement ou de conseil, notamment si celles-ci contribuent au prestige et au perfectionnement du fonctionnement de la Fundació Joan Miró, à la condition que ces activités soient compatibles.

Exceptionnellement, l'exercice d'une autre activité ou la participation à un projet extérieur à la Fundació Joan Miró pourrait être accepté avec l'autorisation du conseil d'administration de la fondation.

La signature du contrat de travail avec la Fundació Joan Miró vaut adhésion à son code déontologique et engagement à le respecter.

10. Confidentialité et protection des données à caractère personnel

La Fundació Joan Miró garantit l'entière confidentialité au sujet des personnes ayant soumis leur candidature à ce processus de sélection, ainsi qu'au sujet de toutes leurs données personnelles et professionnelles, et elle assure que la participation des personnes non retenues ne sera connue que de la commission d'évaluation, seul le nom de la personne retenue étant rendu public.

La Fundació Joan Miró – Centre d'étude de l'art contemporain est la responsable du traitement des données personnelles de la personne intéressée et l'informe que ces données seront traitées conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679, du 27 avril 2016 (RGPD), et de la loi organique 3/2018, du 5 décembre 2018 (LOPDGDD). Voici ci-dessous les informations relatives à ce traitement :

- Finalité du traitement : faire participer la personne concernée aux processus de sélection de personnel, en effectuant une analyse du profil du demandeur dans le but de sélectionner le meilleur candidat ou la meilleure candidate au poste à pourvoir.
- Licéité du traitement : consentement manifeste de la personne concernée via une action très claire de sa part (RGPD, art. 6.1.a).
- Critères relatifs à la conservation des données : celles-ci seront conservées pendant une durée maximale d'un an. Une fois cette durée écoulée, il sera procédé à la suppression des données, le respect total de leur confidentialité étant garanti au cours de leur traitement comme lors de leur ultérieure destruction. C'est pourquoi, une fois ce délai passé, si vous souhaitez continuer à participer aux processus de sélection, il vous faudra nous renvoyer votre CV.

- Actualisation des données : dans le cas où des changements concernant vos données se produiraient, nous vous prions de nous les communiquer par écrit le plus tôt possible, afin qu'elles soient dûment mises à jour.
- Communication des données : vos données ne seront pas communiquées à des tiers, sauf obligation légale.
- Droits de la personne concernée : droit de retirer son consentement à tout moment, droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression de ses données et droit de limitation ou d'opposition à son traitement, droit de présenter une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente si il ou elle estime que le traitement de ses données ne respecte pas le règlement en vigueur.
- Coordonnées auxquelles s'adresser pour exercer ces droits : Fundació Joan Miró - Centre d'Estudis d'Art Contemporani, Parc de Montjuïc, ES 08038 Barcelone (province de Barcelone). Adresse courriel : info@fmirobcn.org. Contact du délégué à la protection des données : dpo@fmirobcn.org.